



Tourisme et Handicaps

Dossier de presse

**Fermez les yeux, bouchez vos oreilles ou oubliez vos jambes...
Que feriez-vous de vos vacances ?**

Sommaire

Introduction / état des lieux.....p. 3

Le label Tourisme & Handicap

Présentationp. 4

- Objectifs
- Conditions de délivrance du label
- Témoignages de structures labelliséesp. 6

Les sites labellisés en chiffresp. 7

- par région
- par type d'handicap
- par type d'équipement

L'association Tourisme & Handicaps

Missionsp. 8

Objectifs pour 2005/2006.....p. 9

Adhérents.....p. 10

Conseil d'Administrationp. 12

Correspondants régionauxp. 13

Etat des lieux

Le libre accès aux vacances, aux sports et aux loisirs représente un facteur primordial d'intégration sociale et d'épanouissement personnel pour les personnes présentant une gêne ou un handicap. Elles et leurs proches aspirent à mener une vie autonome. Leur accès aux équipements et aux activités touristiques représente donc à la fois un enjeu social et économique.

Actuellement, le nombre de personnes souffrant de déficiences motrices, sensorielles ou intellectuelles atteint près de 40 % de la population française, soit 22 millions de personnes (personnes âgées, personnes momentanément immobilisées, personnes souffrant de déficiences cardiaques, rénales, respiratoires...).

La tranche d'âge la plus représentée correspond aux personnes de 60 ans et plus (74 %), suivie des 20-59 ans (26,2 %). Les déficiences motrices sont dominantes, mais la proportion des personnes ayant des difficultés à se déplacer reste limitée à 25 %, le recours à des transports adaptés étant lui-même limité à moins de 3 % des personnes. Pour être tout à fait précis, l'OMS estime à 10 % de la population française les personnes souffrant de déficiences et d'incapacités.

Le mode de consommation de vacances, d'activités culturelles ou sportives des personnes présentant un handicap est comparable à celui des personnes valides : il dépend avant tout de l'âge et des revenus.

En Europe, la population touchée par une maladie, une gêne ou un handicap et souhaitant partir en vacances, représente un marché de 36 millions de personnes ayant la possibilité de voyager, dont 5 millions voyagent déjà. Rien qu'en France, 20% de cette population souhaiteraient partir plus souvent.

Or, la demande insatisfaite représente toujours plus de 293 millions de nuitées, et plus de 117 millions d'excursions supplémentaires pourraient être générées. Il est donc capital de poursuivre et amplifier la politique engagée pour que toute personne qui se trouve en situation de handicap, définitive ou momentanée, puisse avoir la liberté d'accéder aux activités, aux services, aux sites touristiques en toute autonomie.

En France, **l'Association Tourisme & Handicaps** y travaille activement depuis 2001. En leur apportant la garantie d'un accueil adapté, le label Tourisme & Handicap répond à la demande des personnes handicapées qui veulent pouvoir choisir leurs vacances, se cultiver, se distraire, partir seules, en famille ou entre amis, où elles le souhaitent, comme tout le monde et avec tout le monde.

Le label Tourisme & Handicap

Tourisme & Handicap est un label national développé depuis 2001

L'objectif de ce label est d'apporter une information fiable, homogène et objective sur l'accessibilité des sites et équipements touristiques pour tous les types de handicaps (moteur, visuel, auditif, mental). En favorisant une offre touristique adaptée, il permet l'émergence de produits et services touristiques réellement ouverts à tous, en garantissant à chacun un maximum d'autonomie.

Le label valorise les efforts des professionnels du tourisme en matière d'accessibilité et d'accueil des clientèles spécifiques. Il s'adresse à tous ceux qui souhaitent ouvrir leurs établissements ou leurs sites à une clientèle plus large :

- **hébergement** : hôtels, villages de vacances, maisons familiales, chambres d'hôtes, centres d'accueil des jeunes, auberges de jeunesse, résidence de tourisme, locations de meublés et de gîtes, campings... ;
- **restauration** : restaurants, bars, brasseries, fermes auberges... ;
- **sites touristiques** : monuments, musées, salles d'expositions, châteaux, sites remarquables, jardins... ;
- **sites de loisirs** : parcs thématiques, salles de spectacles, équipements sportifs et récréatifs, piscines et équipements balnéaires, bases de loisirs, salles de sports...

Il s'agit d'une démarche volontaire des professionnels du tourisme et prestataires de services souhaitant assurer de façon pérenne un accueil de qualité à la clientèle handicapée.

Ils doivent s'adresser à l'instance régionale de concertation et d'attribution du logo « Tourisme & Handicap », mis en place par les délégués régionaux au tourisme.

Dans un premier temps, chaque professionnel intéressé reçoit un questionnaire d'auto-évaluation qui permet d'apprécier l'état d'accessibilité de l'équipement, pour les différents types de handicap (moteur, visuel, auditif, mental).

Si cette auto-évaluation est positive, le professionnel peut s'engager soit dans une démarche d'adaptation de son équipement avec, éventuellement le soutien des services compétents et des associations spécialisées, soit dans la démarche de labellisation proprement dite. La labellisation implique l'analyse de l'équipement par des enquêteurs représentant les professionnels du tourisme et les associations de personnes handicapées. Leur évaluation repose sur une grille détaillée établie à partir d'un référentiel national. Au vu des conclusions, la commission régionale délivre le label « tourisme et handicap pour un ou plusieurs types de handicaps.

Les critères retenus ont pour objectif d'identifier les équipements où les touristes handicapés peuvent utiliser les prestations à disposition, le plus en autonomie possible et ce dans chaque type de handicap. Le diagnostic établi, l'instance régionale examine le rapport motivé des évaluateurs en tenant compte à la fois de la réglementation mais aussi d'une approche humaine et de bon sens.

L'association « Tourisme et Handicaps » attribue le label et remet une charte d'engagement du labellisé, contrat d'obligations garantissant l'accueil et la préservation de l'accessibilité permanente du site.

Le label peut être accordé pour un, deux, trois ou quatre handicaps (moteur, visuel, auditif, mental) auquel est associé un pictogramme particulier. Il est attribué pour une durée maximale de cinq ans, renouvelable après contrôle du maintien des critères d'accueil et d'accessibilité.

L'association Tourisme & Handicaps assure l'unité nationale du dispositif.

Depuis plusieurs années déjà, les professionnels du tourisme ont été sensibilisés à l'accueil des personnes handicapées sur les lieux de vacances et de loisirs.

Ce label est d'abord une réponse à la demande des personnes handicapées qui veulent pouvoir choisir leurs vacances, se cultiver, se distraire, partir seules, en famille ou entre amis, où elles le souhaitent, comme tout le monde et avec tout le monde. Il leur apporte la garantie d'un accueil efficace et adapté.

Il est aussi une réponse aux professionnels qui veulent faire connaître leurs prestations à la clientèle handicapée. Le professionnel qui s'engage dans la démarche de labellisation le fait pour assurer à ses clients handicapés un accueil de qualité et des équipements accessibles. Mais son engagement correspond aussi à une démarche économique sur un marché encore en grande partie inexploité. Le label est pour lui un avantage concurrentiel européen.



Témoignages

Dominique Salmon – Auberge de Vienne (Loiret)

« J'ai toujours été sensible à la problématique de l'accès des personnes handicapées car ma mère circule en fauteuil roulant. Dans mon restaurant, j'ai donc choisi dès le départ un aménagement adapté, avec des largeurs de portes suffisantes pour laisser passer les fauteuils roulants et des barres de maintien dans les toilettes, par exemple. Pour obtenir le label Tourisme et Handicaps, je me suis en plus équipé de rehausseurs de table, les fauteuils dernière génération étant de plus en plus sophistiqués et volumineux. Au final, je trouve l'idée de ce label très bien : auparavant, les accompagnateurs de personnes handicapées étaient obligés de visiter les structures en amont pour vérifier l'adaptabilité des lieux. Désormais, ils peuvent venir en toute confiance, ils savent qu'ils seront bien accueillis. »

Aude Certain – Centre équestre et ferme pédagogique Les Droops (Haute-Normandie)

« Dans ma structure, les personnes handicapées ont toujours été les bienvenues et j'ai toujours essayé de m'adapter à leurs handicaps. Pour l'obtention du label, j'ai réalisé quelques efforts supplémentaires. Ainsi, pour l'obtention du label pour le handicap mental, obtenu en novembre, j'ai mis en place un système de repères de couleurs et de photos sur les boxes. J'ai également travaillé pour adapter la pédagogie. Pour la labellisation en cours pour les malvoyants et malentendants, j'ai commandé des plaques en braille pour les noms de poneys. La labellisation n'est pas facile à obtenir, mais je trouve cela normal car c'est l'assurance de prestations de qualité pour les personnes handicapées. »

Jacqueline Maillé – Basilique Saint-Denis (Ile de France)

« Saint-Denis est une ville pilote pour l'accessibilité des personnes handicapées. Nous avons commencé par réaliser un état des lieux avec l'association Tourisme et Handicaps et d'autres associations de personnes handicapées avant de prévoir un calendrier de travaux. Notre objectif est d'être le premier site Monuments Historiques labellisé pour les quatre types de handicap. De nombreuses réalisations ont déjà été mises en place, comme la rampe d'accès à la basilique, l'élévateur dans la crypte ou la création d'un document de visite en gros caractères. Cette année, en collaboration avec le Comité Régional de Tourisme d'Ile de France, nous inaugurons la première édition d'une nouvelle manifestation appelée « Monuments pour tous en Ile de France ». Du 11 au 17 juin, douze monuments nationaux feront le maximum pour accueillir dans les meilleures conditions les personnes handicapées. Des visites en langage des signes et des visites tactiles, sont notamment programmées. »

Les sites labellisés en chiffres

(statistiques établies sur la base des 1 105 équipements ayant reçu un avis favorable de la commission nationale d'attribution du label Tourisme & Handicap, au 15 avril 2005)

Répartition par type d'équipement

Hébergement	44 %
Musée – artisanat	17 %
Restauration	10 %
Office du Tourisme et Syndicat d'initiative	5 %
Camping	4 %
Ferme pédagogique / Parc zoologique et ornithologique	3 %
Activités sportives ou de pleine nature	4 %
Château / Eglise / Monument	2 %
Parc / Jardin / Forêt	2 %
Gastronomie locale	2 %
Autres (centres de congrès, salles de cinéma et de spectacles, médiathèque, train touristique, école de magie, croisières, parc à thème, mine, plage...)	7 %

Répartition par région

	Nombre	%
Alsace	145	13,1 %
Aquitaine	69	6,2 %
Auvergne	52	4,7 %
Bourgogne	60	5,4 %
Bretagne	0	-
Centre	118	10,7 %
Champagne-Ardenne	0	-
Corse	0	-
Franche-Comté	0	-
Ile-de-France	150	13,6 %
Languedoc-Roussillon	137	12,4 %
Limousin	0	-
Lorraine	5	0,5 %
Midi-Pyrénées	62	5,6 %
Nord – Pas-de-Calais	92	8,3 %
Basse-Normandie	9	0,8 %
Haute-Normandie	22	2 %
Pays de la Loire	38	3,4 %
Picardie	12	1,1 %
Poitou-Charentes	76	6,9 %
PACA	6	0,5 %
Rhône-Alpes	52	4,7 %

Par famille de handicap

Moteur	65 %
Mental	74 %
Auditif	31 %
Visuel	21 %

48 sites touristiques ont reçu le label pour les 4 familles de handicaps, ce qui représente 7 % des labellisés.

L'association Tourisme et Handicaps

Ses principales missions

Créée en 2001 afin d'œuvrer pour l'accès aux loisirs et au tourisme des personnes en situation de handicap, l'**Association Tourisme & Handicaps** s'est investie de plusieurs missions :

- **sensibilisation des professionnels du tourisme** à l'accès aux vacances et aux loisirs de cette clientèle, au moyen d'enquêtes, d'études, de formations, d'expertises, d'expositions, de colloques, de publications... ;
- **mise en œuvre et gestion des dispositifs** permettant la promotion des politiques d'accès aux vacances et aux loisirs.

Parmi ses actions :

Effectuer des enquêtes, études, expertises ;
Organiser des colloques ;
Publier des documents ;
Réaliser des expositions ;
Mettre en place des formations ;
Intervenir dans des actions en faveur de l'accès aux vacances...

L'association se compose de représentants des professionnels du tourisme et d'associations de personnes handicapées. De fait, elle constitue une plateforme de discussion commune entre les prestataires touristiques et les représentants des touristes handicapés.

Elle s'est vue confier par le Ministère délégué au tourisme la mise en œuvre du label Tourisme & Handicap, qui est devenue l'une de ses principales priorités.

Objectifs 2005/2006

- * Mise en œuvre du dispositif du label « Tourisme et Handicap » dans l'ensemble des départements du territoire français (DOM inclus)
- * Labellisation de 3000 sites à fin 2006
- * Elaboration de grilles d'évaluation pour les plages, les sentiers et chemins de randonnées, le tourisme fluvial et de croisières
- * Mise en ligne d'un site web « Tourisme-handicaps.com » au cours de l'été 2005, destiné aux professionnels du tourisme
- * Participation à la mise à jour du guide ODIT « Construire ou aménager un site touristique pour une clientèle à besoins spécifiques » - édition prévue en juin 2005
- * Proposer une offre de formation pour les professionnels du tourisme
- * Procéder à une nouvelle étude de marché de la clientèle handicapée

Liste des adhérents

Représentants des professionnels du tourisme

Afest (Association Française des Experts et Scientifiques du Tourisme)
Aflyht (Association Française des Lycées Hôteliers et de Tourisme)
ANVM (Association Nationale des Vacances Mutualistes)
CDT des Bouches-du-Rhône (Comité Départemental de Tourisme)
CDT du Gard (Comité Départemental de Tourisme)
CDT de l'Hérault (Comité Départemental de Tourisme)
Centre des monuments nationaux
CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés)
CRT Ile-de-France (Comité Régional de Tourisme)
CRT Rhône-Alpes (Comité Régional de Tourisme)
FFTST (Fédération Française des Techniciens et Scientifiques du Tourisme)
FNCDT (Fédération Nationale des Comités Départementaux du Tourisme)
FNHPA (Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air)
Fnotsi (Fédération Nationale des Offices et Syndicats de Tourisme)
FRPAT Bretagne (Fédération Régionale des Pays d'Accueil de Tourisme)
Skål International de Paris
Snav (Syndicat National des Agences de Voyage)
SNELAC (Syndicat National des Espaces de Loisirs d'Attraction et Culturels)
Synhorcat (Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs)
UMIH (Union Mondiale des Industries Hôtelières)
Unat (Union Nationale des Associations du Tourisme)

Associations de personnes handicapées

AFM (Association Française contre la Myopathie)
Apam (Association pour les Personnes Aveugles ou Malvoyantes)
APF (Association des Paralysés de France)
AVH (Association Valentin Haüy)
Ccas (Caisse Centrale d'Activités Sociales du Personnel des Industries Electrique et Gazière)
CNPSAA (Comité National pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes)
FFAAIR (Fédération française des Associations et Amicales d'Insuffisants Respiratoires)
FF Handisport (Fédération Française Handisport)
GIHP Aquitaine (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physique)
GIHP National
GIHP Nord-Pas de Calais
GIMC (Groupement des Infirmes Moteurs Cérébraux)
Handi'Cap-Info
IJA Les Charmettes (Institut des Jeunes Aveugles)
Synergihp
Synergihp Bretagne
Unapei (Union Nationale des Associations de parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales)
Voir Ensemble

Prestataires

Accèsométrie
Anae (Association Nationale Animation Education)
Camping de Maubuisson
Cap Horizon
Cemaforre
Clévacances
IBI infotourisme
Jeunesse au Plein Air
Modul'Hab
UFCV (Union Française de Centres de Vacances et de Loisirs)

Organismes de formation

Actif
Cépière Formation
EPH (Ecole Parisienne d'Hôtesses – Groupe IPF)
Infa
LTP le Bon Sauveur (Lycée Technique Professionnel)
Objectifs Animation Formation

Personnes qualifiées

Pierre Le Garlandézec
Edith Madet
Dominique Rabet
Raphaël Tasset

Membres d'Honneur:

Annie Bertholet
Denis Mangado

Partenaires

ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances)
Coliac
Conseil national du tourisme
Direction du Tourisme
FNPAT (Fédération Nationale de Pays d'Accueil Touristiques)
Maison de la France
Ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer
Ministère délégué au Tourisme
ODIT France

Le Conseil d'Administration

(au 15/04/2005)

Présidente

Annette MASSON

Fédération Française des Techniciens et Scientifiques du Tourisme (F.F.T.S.T.)

Trésorier

Edith MADET

Skal International de Paris

Membres

Gérard DUVAL

Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT)

Lucienne LANCIEN

Association des Paralysés de France (A.P.F.)

Jacques REYMONDON

Comité Départemental du Gard

Pierre ROUSSEAU

Association Cap Horizon

Joël SOLARI

Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP)

Vice-président national, délégué au tourisme.

Séverine VERRAES

Comité Régional Rhône-Alpes

Jacqueline WILDE

Fédération Handisport

Secrétariat

Chantal GIRE

Emmanuelle TUILLIEZ

Les correspondants régionaux

Les correspondants de l'Association Tourisme & Handicaps sont des bénévoles souvent issus des associations adhérentes, qui acceptent d'être les représentants de notre association en région, et qui ont pour mission de sensibiliser et de motiver les professionnels du tourisme et de leur expliquer l'intérêt de se mobiliser autour du label Tourisme & Handicap.

Alsace

Charles LEOPOLD – GIHP Alsace
Tel. 03 88 43 11 11 – Fax. 03 88 43 01 40
contact@gihp-alsace.org

Aquitaine

Joël SOLARI – GIHP Aquitaine
Tel. 05 56 12 39 39 – Fax. 05 56 12 37 92
joel.solari@numericable.fr

Auvergne

Jacques RUIZ – APF Puy-de-Dôme
Tel. 04 73 16 11 90 – Fax. 04 73 16 11 39
jacques.ruiz@wanadoo.fr

Bretagne

Sophie ALLANO – FTPAT Bretagne
Tel. 02 97 51 46 16 – Fax. 02 97 51 42 40
sophie.allano@wanadoo.fr

Basse-Normandie

Maud BARRE – Conseil Régional
Tel. 02 31 06 96 68 – Fax. 02 31 06 97 61
barre_m@cr-basse-normandie.fr

Centre

Dominique CARLIEZ – Cémaforre
Tel. 02 38 51 15 64 – Fax. 02 38 49 63 16
dominique-carliez@cemaforre.asso.fr

Champagne-Ardenne

Guy VENGUD – GIHP Ardennes
Tel. 03 24 37 04 70 – Fax. 03 24 33 02 53
gihp-ardennes.vengud@laposte.fr

Ile-de-France

Annette MASSON – FFTST
Tel. 01 43 87 78 65 – Fax. 01 43 87 79 92
fftst@club-internet.fr

Languedoc-Roussillon

Jacques REYMONDON – CDT du Gard
Tel. 04 66 36 96 37 – Fax. 04 66 36 13 14
reymondon@tourismegard.com

Nord – Pas-de-Calais

Emmanuelle SENAME – APF Dunkerque
Tel. 03 28 60 98 90 – Fax. 03 28 61 40 92
apfdunkerque@wanadoo.fr

PACA (04 - 05 - 06)

Martine DUBUS – GIHP 06
Tel. 04 93 19 51 61 – Fax. 04 93 19 51 60
dubus@gihp06.org

PACA (13 - 83 - 84) et Corse

Yves LEGLISE – FFTST
Tel. 04 93 86 70 32
yves@leglise.net

Pays de la Loire

Dominique RABET – D.R. Consultant
Tel. 02 51 82 20 43 – Fax. 02 51 82 20 43
dominique.rabet@wanadoo.fr

Poitou-Charentes

Jacqueline WILDE – Handisport
Tel. 05 45 95 17 45 – Fax. 05 45 94 94 56
jacqueline.wilde@libertysurf.fr

Rhône-Alpes

Dominique CHAMBEYRON – FFTST
Tel. 04 78 94 65 33
dominique.chambeyron@wanadoo.fr

Île de la Réunion

Guy JARNAC – GIHP La Réunion
Tel. 02 62 42 17 31 – Fax. 02 62 39 59 15
guy-jarnac@entre-deux.net